



# COMITE DU DEVELOPPEMENT

COMITE MINISTERIEL CONJOINT  
DES  
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS  
SUR LE  
TRANSFERT DE RESSOURCES REELLES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone: (202) 458-2980

Fax: (202) 522-1618

Washington, le 13 avril 2003

## COMMUNIQUE DU COMITE DU DEVELOPPEMENT

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies, des partenariats et des programmes d'action convenus à Monterrey et à Johannesburg dans le but d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire<sup>1</sup> et pour déterminer comment renforcer la voix et la participation des pays en développement et en transition au sein de nos institutions.
2. Depuis notre dernière réunion, à l'automne 2002, l'environnement mondial est devenu plus incertain. Le ralentissement de la croissance économique, la guerre en Irak et l'absence de progrès plus notables dans l'exécution de l'ordre du jour du développement de Doha aggravent le défi que pose l'exécution du programme de développement mondial. Nous réaffirmons donc vigoureusement notre détermination à appuyer l'effort mondial nécessaire pour réduire la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition et pour atteindre les ODM.
3. Dans le but d'accélérer le rythme des progrès accomplis en direction de ces objectifs et des résultats connexes, nous insistons sur la nécessité pour les pays développés et pour les pays en développement de travailler en partenariat pour appliquer des politiques propices à une croissance économique plus solide tout en prenant des mesures pour donner aux groupes pauvres de la population davantage de moyens de participer à cette croissance et d'obtenir accès aux services sociaux essentiels. Les pays en développement doivent, en ce qui les concerne, déployer des efforts accrus, en particulier dans trois domaines étroitement liés : il leur faut en effet améliorer le cadre des investissements et des activités du secteur privé, notamment en assurant la stabilité macroéconomique et en fournissant des infrastructures d'appui ; renforcer la gouvernance, notamment en ce qui concerne la gestion des finances publiques, ainsi que les capacités dans le secteur privé et dans le secteur public ; et valoriser le capital humain grâce à l'élargissement de la couverture et à l'accroissement de l'efficacité des services sociaux fournis aux groupes de

<sup>1</sup> Voir la Déclaration du Millénaire de l'ONU, entérinée par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000.

populations défavorisés. L'intensification de ces efforts de réforme par les pays en développement devrait permettre de jeter les bases d'un raffermissement de la croissance et d'une augmentation des financements privés. Ainsi que convenu à Monterrey, les pays développés devront, quant à eux, accroître leur appui à ces efforts, notamment en ouvrant davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, en consentant des allègements de dette, et en accroissant le volume, la prévisibilité et l'efficacité de leur aide. Des propositions formulées à cette fin, couvrant aussi les mécanismes pertinents, sont à l'étude et nous attendons avec intérêt les progrès qui seront accomplis dans les mois à venir. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 8 avril, de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Nous réaffirmons par ailleurs notre détermination à accroître l'aide aux pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'à ceux d'autres régions qui éprouvent des difficultés particulières à atteindre les ODM.

4. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'aide, notamment en ce qui concerne sa fourniture et sa gestion, nous demandons que les plans d'action et les accords mentionnés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation soient appliqués au plus vite. Nous tenons à souligner à quel point il est essentiel que les efforts accrus qui seront déployés s'inscrivent dans le cadre de stratégies ayant l'adhésion des pays — telles qu'elles ressortent des DSRP dans le cas des pays à faible revenu — liées aux processus budgétaires nationaux et fournissant le contexte national dans lequel les bailleurs de fonds et les organismes internationaux peuvent aligner leur appui.
5. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'élaboration d'un cadre de suivi mondial qui permettra au Comité d'évaluer régulièrement les progrès et de rendre les pays en développement et les pays développés, ainsi que leurs partenaires institutionnels, plus comptables des politiques et programmes d'action requis pour atteindre les ODM et les résultats connexes. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à travailler en étroite collaboration avec les institutions partenaires — ONU, banques régionales de développement, CAD/OCDE et OMC — en répartissant les responsabilités des travaux de suivi en fonction des mandats institutionnels. Nous demandons aux organismes multilatéraux et aux bailleurs de fonds bilatéraux de prendre les mesures nécessaires pour perfectionner et harmoniser leurs instruments d'analyse et d'évaluation. À cet égard, nous exhortons la Banque de continuer, par un processus participatif, à améliorer la méthodologie des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) et à accroître la transparence avec laquelle elle est appliquée. Nous insistons sur le caractère impératif des travaux sur le renforcement des capacités statistiques, notamment dans les pays qui courent le plus de risques de ne pas pouvoir atteindre les ODM. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport sur le suivi à l'échelle internationale.
6. Nous nous félicitons de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous mais nous savons qu'il faudra faire davantage pour honorer l'engagement que nous avons pris de financer dans une mesure suffisante le programme dans les sept premiers pays et de fournir l'appui requis à d'autres pays satisfaisant aux critères d'admissibilité. Il sera aussi nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour atteindre l'ODM consistant à

éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005. Nous souhaitons être informés des progrès réalisés avant notre prochaine réunion. Nous avons examiné les résultats obtenus dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et soulignons l'importance que revêtent les progrès en ces domaines pour la réalisation d'autres objectifs de développement. Nous accueillons avec satisfaction la stratégie récemment formulée par la Banque pour renforcer l'appui au secteur de l'eau et attendons avec intérêt sa mise en œuvre. Nous avons pris note du rapport récemment publié par le Panel sur le financement des infrastructures de l'eau et demandons à la Banque de déterminer, avant notre prochaine réunion, comment appliquer les recommandations pertinentes du rapport du Panel. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans les domaines de la santé et de la lutte contre le VIH/SIDA et nous encourageons la Banque à collaborer encore plus étroitement avec d'autres partenaires et d'intensifier ses efforts au niveau des pays. S'il est vrai que chaque secteur de services devra trouver la manière qui lui convient d'accélérer le rythme des progrès, nous tenons à souligner l'importance de replacer les efforts déployés pour atteindre les ODM dans le contexte de stratégies ayant l'adhésion des pays, telles qu'elles sont énoncées dans les DSRP des pays à faible revenu, par exemple. Nous insistons sur le fait que les politiques rationnelles et les efforts mis en œuvre par les pays en développement doivent être appuyés par des financements suffisants et appropriés et demandons à la Banque de nous faire rapport sur les progrès accomplis en ce domaine à notre prochaine réunion.

7. Nous insistons sur l'importance cruciale de la contribution des investissements dans l'infrastructure à la croissance économique, et sur les liens qui existent entre ces investissements, la fourniture des services sociaux et la réalisation des ODM. Nous constatons avec satisfaction que la Banque a réaffirmé sa volonté d'accroître son appui à ce type d'investissement et demandons à l'institution de nous faire rapport sur les efforts qu'elle aura déployés à ce titre lors de notre prochaine réunion.
8. Les échanges continuent de revêtir une importance capitale pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. Alors que l'incertitude règne dans le monde entier, il est plus important que jamais de prouver que la coopération multilatérale peut nous permettre d'atteindre les ambitieux objectifs inscrits à l'ordre du jour du développement de Doha. Nous exhortons les pays à conclure rapidement un accord sur les questions pour lesquelles le calendrier établi à Doha n'a pas été respecté. Il est essentiel que les pays développés fassent plus pour libéraliser leurs marchés et éliminer les subventions sources de distorsions dans les échanges, notamment dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Nous insistons dans le même temps sur l'importance des efforts de libéralisation et de facilitation du commerce que doivent mener les pays en développement. Il faut que ces efforts soient intégrés dans une stratégie de développement globale, en même temps que les politiques, les infrastructures et les capacités institutionnelles nécessaires pour accroître l'aptitude de ces pays à participer au commerce international. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à intensifier leurs efforts à l'appui du commerce. Nous insistons vigoureusement pour que les futures stratégies d'aide aux pays prévoient des activités de renforcement des

capacités et des opérations de financement de nature à promouvoir les échanges dans le cas des pays membres pour lesquels un tel appui au commerce est manifestement une priorité nationale.

9. Renforcer la voix et la participation effective des pays en développement et en transition dans les travaux et dans les instances décisionnelles des institutions de Bretton Woods peut largement contribuer à renforcer le dialogue international et l'efficacité de ces institutions. Nous nous félicitons des récentes décisions prises par les administrateurs de la Banque et du FMI en vue de renforcer les capacités et nous les prions instamment d'examiner d'autres mesures susceptibles d'être adoptées. Ces décisions contribueront à assurer l'existence de capacités permettant mieux d'articuler les vues et les préoccupations de tous les pays membres. Nous encourageons les bailleurs de fonds potentiels à considérer sérieusement la possibilité de créer un mécanisme de financement qui pourrait appuyer des travaux de recherche et des services de conseils indépendants axés sur les principaux domaines de l'action publique. Des suggestions de plus vaste portée et plus drastiques visant à renforcer la participation au sein des institutions ont aussi été faites. Nous notons que le Conseil d'administration du FMI doit préparer en vue de la prochaine réunion du CMFI un rapport d'étape sur l'adéquation des ressources, la répartition des quotes-parts et le renforcement de la gouvernance de cette institution. Nous demandons aux administrateurs de la Banque et du FMI d'examiner et d'explicitier les options susceptibles de bénéficier d'un large appui, en prenant en compte leurs implications pour les deux institutions et pour leurs actionnaires. Nous poursuivrons notre examen de ces questions sur cette base et demandons qu'un rapport d'étape soit établi pour notre prochaine réunion.
  
10. Nous nous félicitons des progrès de l'Initiative PPTE et réaffirmons notre volonté de la poursuivre et de la financer dans son intégralité. Nous rappelons que, pour parvenir à une situation d'endettement tolérable à long terme, des mesures devront être prises par les PPTE ainsi que par les partenaires de développement pour compléter les allègements de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Nous rappelons également que, en application des directives actuelles, un allègement supplémentaire peut être accordé au point d'achèvement, au cas par cas. Nous constatons avec satisfaction les engagements pris par la communauté des bailleurs de fonds en vue de couvrir le déficit en ressources du fonds fiduciaire PPTE et exhortons les bailleurs de fonds à concrétiser leurs engagements en versant leur contribution au cours des prochains mois. Nous accueillons favorablement le récent examen consacré par la Banque et le FMI aux problèmes difficiles posés par la participation des créanciers, et notamment par l'allègement de la dette d'un PPTE envers un autre PPTE et par le contentieux des créanciers, et nous nous félicitons de la décision prise par la Banque d'examiner les possibilités de fournir un appui dans les situations d'endettement de PPTE envers d'autres PPTE. Nous demandons de nouveau à tous les créanciers bilatéraux officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer à l'Initiative PPTE. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner la situation, y compris les difficultés rencontrées par les pays s'efforçant d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement, à notre prochaine réunion.

11. Nous notons que la situation en Irak pose actuellement de graves problèmes et qu'il importe au plus haut point de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances de la population et de promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans ce pays. Nous sommes favorables à une nouvelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous notons par ailleurs que la participation de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentielle à un développement économique, social et politique durable en Irak, tout en reconnaissant que c'est au peuple irakien qu'il incombe de mettre en œuvre les politiques requises et de construire l'avenir. La Banque mondiale et le FMI se tiennent prêts à jouer leur rôle habituel aux fins de la reprise du développement de l'Irak le moment venu. Les deux institutions suivront également avec attention l'impact du conflit sur tous leurs pays membres et seront prêtes à fournir une aide et un appui à ceux qui pourraient en subir le contrecoup. Il sera important de s'attaquer au problème de la dette et nous appelons de nos vœux une participation rapide du Club de Paris.
12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Dubaï (Émirats arabes unis) le 22 septembre 2003.